

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2021**

Nombre de
conseillers : 19

L'an deux mille vingt et un le vingt-six février à 17 heures 45, le Conseil Municipal de VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle de réunion de VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY, afin de respecter les mesures de distanciation liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur William GUIMPIER Maire.

En exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2021

Présents : 15

PRÉSENTS :

Votants : 17 *dont*
2 *pouvoirs*

Mme ACHART Christel, Mme BARILLOT Marie-Agnès, M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BOISSIER Damien, M. BONIN Antoine, M. BOUVARD Romaric, Mme CHARNY Elvire, Mme CHIPAULT Florence, M. DEVILLERS Michel, M. GUIMPIER William, Mme LAMBERT Bettina, Mme PETIT Ghislaine, M. PINARD Christian, M. SEGRET Jacky, M. TROUSSELET Lionel.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme .DE LA ROCHE Clémence (pouvoir à Mme CHIPAULT Florence)

M. LEVEQUE Jean-Marc (pouvoir à Mme ACHART Christel)

Mme GAUTHIER Katia, M. MINET Alain

Secrétaire de séance : Mme PETIT Ghislaine

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY-LYE : SUPPRESSION D'UN POSTE A LA RENTRÉE 2021/2022

Monsieur le Maire rapporte au Conseil que suite à la réunion du mercredi 17 février 2021, il a fait part à la fois à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et aux institutrices la répartition qui a été proposée à savoir :

- 2 postes d'enseignants à LYE (classe élémentaire)
- 1 poste d'enseignant à VILLENTOIS (classe maternelle)
- 1 poste d'enseignant à FAVEROLLES (élémentaire)

Une réunion a eu lieu avec les Maire de LYE et VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY, la Présidente du SIRP et les institutrices. La répartition suivante a été proposée :

2 classes élémentaires à LYE

- CP 5 élèves, CE2 14 élèves

- CM1 13 élèves, CM2 6 élèves

1 classe de maternelle à VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY (village de VILLENTOIS)

- 7 TPS (sous réserve d'inscription), 8 PS, 8 MS

1 classe élémentaire à VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY (village de FAVEROLLES-EN-BERRY)

- 11 GS, 13 CE1

soit un total de 85 enfants scolarisés prévus sur le RPI.

Une inquiétude a été soulevée par l'institutrice de VILLENTOIS sur la séparation du niveau de grande section avec les autres niveaux de classe maternelle d'un point de vue pédagogique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un entretien téléphonique avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie : ce dernier lui a précisé que c'est le Comité Syndical du S.I.R.P. qui est habilité à rendre une décision avec délibération et ensuite Monsieur le Maire doit également lui transmettre sa décision.

Monsieur le Maire tient à préciser que sa décision sera celle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier reçu de la part des parents d'élèves portant à sa connaissance leur avis et lui demande une rencontre. Rendez-vous est pris pour le mardi 2 mars 2021.

Au vu de tous ces éléments le débat est ouvert et chacun peut s'exprimer.

Afin de recueillir l'avis de chacun un vote à bulletins secrets a lieu. La question posée est la suivante : « doit-on fermer l'école de FAVEROLLES ? »

- 17 bulletins

- ✓ Non - 11
- ✓ Oui - 4
- ✓ Blanc - 2

Au vu des résultats du vote consultatif,

Monsieur le Maire prend acte de cet avis qu'il portera auprès du Comité Syndical du SIRP lors de la réunion du mardi 2 mars 2021 et enfin un courrier sera ensuite adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et ce avant le 10 mars 2021.

ACQUISITION D'UN CAMION COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION RURALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du camion communal Renault Master dont l'état est vétuste. A ce titre un devis a été demandé auprès de la société CEVI de CHAMBRAY-LES-TOURS pour un véhicule d'occasion. Une offre pour un véhicule de marque RENAULT type MASCOTT a été présentée : 9 500 euros TTC soit 7 916.70 euros HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- décide
 - ✓ de retenir la proposition de la société CEVI pour un montant de 7 916.70 euros soit 9 500 euros TTC
 - ✓ de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'INDRE dans le cadre du F.A.R afin d'aider la commune à supporter le montant de cet achat
 - ✓ de réaliser cette acquisition en 2021 à condition que le financement soit assuré d'une part
 - par la subvention départementale
 - et d'autre part par de l'autofinancement.

La séance est levée à 18 heures 55